Budget Principal

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB12023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 001/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Convention d'adhésion au Service de Missions Temporaires, à conclure avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant que le Centre de Gestion de l'Aude a créé un dispositif permettant aux Communes de bénéficier d'une mise à disposition de Personnels, et ce afin de pallier ponctuellement à l'absence d'Agents, ou bien à un accroissement temporaire d'activité,

CONSIDERANT que les contrats établis dans ce cadre, sont conclus pour une durée déterminée, dans la limite de la durée de l'absence du Fonctionnaire ou de l'agent contractuel,

CONSIDERANT qu'une convention, qui définit les modalités de fonctionnement de ce dispositif, a été transmise à tous les membres du Conseil,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB12023-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et **Par 13 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE (Anne-Emmanuelle JOUANNE, Amandine PALMIE), et 4 ABSENTIONS (Patrick SEYFRIED, Macha CASTEL, Stéphane MOUCHARD et Julien COACOLO)** :

- **Décide** d'adhérer au Service de Missions Temporaires, mis en place par le Centre de Gestion de l'Aude,
- **Approuve** la Convention correspondante,
- **Précise** que les dépenses inhérentes à ce dispositif, sont inscrites au Budget Primitif 2023,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB22023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 002/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Budget M14 – Exercice 2022 - Approbation du Compte de Gestion

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice **2022** et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice **2022,**

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB22023-DE

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice **2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à la Majorité, 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Patrick SEYFRIED, Macha CASTEL, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER) que le Compte de Gestion relatif au Budget M 14, dressé pour l'Exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE DE VILLEGAILHENC (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …… Date de Publication : …… ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB32023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 003/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Budget M14 – Exercice 2022 - Approbation du Compte Administratif

VU le rapport de Monsieur le Maire, présentant le Budget Primitif de l'Exercice **2022** et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT que les opérations ont été régulièrement effectuées,

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB32023-DE

CONSIDERANT l'exécution du Budget de l'Exercice **2022** en ce qui concerne les différentes Sections budgétaires,

CONSIDERANT que **le Compte Administratif 2022** peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellés	**Dépenses ou Déficit (1)**	**Recettes ou excédents (1)**	**Dépenses ou Déficit (1)**	**Recettes ou excédents (1)**	**Dépenses ou Déficit (1)**	**Recettes ou excédents (1)**
Résultats reportés. **Opération de l'exercice……**	244 258,02 292 731,70	336 989,09	1 640 467,20	96 370,26 2 101 958,85		
TOTAUX	536 989,72	336 989,09	1 640 467,20	2 198 329,11		
Résultats de clôture…. **Restes à réaliser….**	10 004,00			557 861,91		
RESULTATS DEFINITIFS	546 993,72	336 989,09	1 640 467,20	2 198 329,11	2 187 460,92	2 535 318,20

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et par **15 voix POUR** et **4 voix CONTRE (Patrick SEYFRIED, Macha CASTEL, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER) :**

- **Approuve** le Compte Administratif 2022, tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB42023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 004/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Vote des taux d'imposition communaux – Exercice 2023

VU le rapport de Monsieur le Maire, rappelant aux membres du Conseil l'obligation de voter les taux d'imposition communaux,

CONSIDERANT que pour l'Exercice 2022, la Taxe d'Habitation n'a pas à être votée,

CONSIDERANT la proposition suivante :

Taxe Foncière sur le bâti	57,48 %
Taxe Foncière sur le non bâti	74,97 %
Taxe d'Habitation	14,78 %

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB42023-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, par **17 voix POUR, 2 voix CONTRE (Laurent ALBEROLA et Macha CASTEL)** :

- **Décide** de voter les taux d'imposition communaux pour l'année 2023, ainsi qu'il suit :

Taxe Foncière sur le bâti	57,48 %
Taxe Foncière sur le non bâti	74,97 %
Taxe d'Habitation	14,78 %

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB52023-DE

Argeliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 005/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Dépenses à imputer au Compte 6232 : Fêtes et Cérémonies

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant aux membres du Conseil qu'il est désormais demandé aux Collectivités Territoriales, de faire procéder à l'adoption d'une Délibération, précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », et ce conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables, propres à cet article budgétaire,

CONSIDERANT qu'il est demandé au Conseil Municipal de prendre en charge les dépenses suivantes, au Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » :

- Frais de réception Mairie pour réunions, Apéritifs, conférences, spectacles, prestations artistiques + SACEM

- Gerbes/bouquets à l'occasion des mariages/enterrements/départs retraite/concerts/commémorations

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB52023-DE

- Achat livres –BD sur Marcelin Albert par CS PROD
- Vin, Boissons pour Stock Mairie
- Goûter NOEL Ecole
- Cadeaux NOEL Ecole
- Achat calculatrices CM2
- Achat Fût de l'Enquant
- Animations - Jeux du 13 juillet pour les enfants
- Sapins de Noël
- Prestation musicale du 13 Juillet

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et Par **15 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE (Patrick SEYFRIED, Macha CASTEL, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER) :**

- **Décide** de considérer l'affectation des Dépenses reprises ci-dessus au Compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au Budget communal,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet, et notamment les mandats correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (AUDE)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB62023-DE

Argeliers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 006/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Répartition des subventions aux Associations

VU le rapport de Monsieur le Maire, demandant au Conseil de répartir les montants inscrits à l'article 6574, et attribués aux différentes associations,

CONSIDERANT la proposition de répartition suivante :

BSM XV	6 000
TENNIS	2 300
JUDO CLUB	600
ACCA	1 300
LOU RASCAS	550
LA CALADO	1 200
ANCIENS COMBATTANTS	700

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB62023-DE

BIBLIOTHEQUE	
GYM LANGUEDOCIENNE	400
DONNEURS DE SANG	0
ASSOCIATION CONTRE LE CANCER	450
PETANQUE	500
LE POURQUOI DE LA CHOSE	1 135
ART GELIERS	500
ZELD'AUDE	700
LES VINS DE MARCELIN	12 000
LES PETITES MAINS	965
AS2A GYM GRS	1 800
CATHAR BIKE	0
LES AILES ARGELIESOISES	500
LE CAFE MARCELIN	0
ARGELIERS SANS FRONTIERE	0
FELIN POSSIBLE	1 500
CONFRERIE DE LA VIGNE DES 87	100
KAT'ART	300
CINEMAUDE	1 000

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et par **18 VOIX POUR** et **UNE VOIX CONTRE (Macha CASTEL)** :

- **Approuve** la répartition des subventions aux Associations, telle que présentée précédemment,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les mandats correspondants, ainsi que tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB72023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 007/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Admission de créances éteintes sur le Budget Principal

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant aux Conseillers que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'Ordonnateur et le Comptable Public, le Receveur des Finances a proposé l'admission d'un certain nombre de créances détenues par la Commune, sur des débiteurs dont l'insolvabilité ou la disparition sont établies,

CONSIDERANT que ces créances éteintes entrent dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L 2541-12-9° du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB72023-DE

CONSIDERANT les recettes à admettre en créances éteintes s'élèvent sur

- Créances éteintes (compte 6542) : 8 803,64 €
- Annulation de créances sur exercices antérieurs (compte 673) : 106,94 €

CONSIDERANT qu'à l'appui de ses demandes et avec le concours des Services Ordonnateurs, le Trésorier fournit les justificatifs qui permettent de proposer ces admissions en non-valeur et en créances éteintes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE,**

- **Valide** les créances éteintes, au Compte 6542, pour un montant de 8 803,64 €, et ce conformément aux justificatifs présentés,
- **Valide** l'annulation de créances sur Exercices antérieurs, au Compte 673, pour un montant de 106,94 €, et ce conformément aux justificatifs présentés,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARSELIER (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …… Date de Publication : …… ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB82023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 008/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations sur le Budget Principal

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant aux Conseillers que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er Janvier 2023, implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations,

CONSIDERANT que le champ d'application est défini par l'Article R2321-1 du CGCT, qui fixe les règles applicables aux amortissements de la Commune,

CONSIDERANT que les durées d'amortissement sont fixées librement par l'Assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'adopter les durées d'amortissement, conformément à l'annexe jointe,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB82023-DE

CONSIDERANT que la nomenclature M57 pose aussi le principe de l'am
au prorata temporis,

CONSIDERANT que l'Assemblée délibérante peut déroger à cette règle du prorata temporis, pour les équipements en cours d'amortissement et ceux à venir,

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire, de déroger à la règle du prorata temporis et d'appliquer pour toutes les dotations aux amortissements des biens en cours et ceux à venir, le calcul en année pleine, avec un début des amortissements au 1er Janvier de de l'année N+1,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et par **15 VOIX POUR et 4 VOIX CONTRE (Patrick SEYFRIED, Macha CASTEL, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER) :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à déroger à la règle du prorata temporis pour tous les équipements en cours d'amortissement et ceux à venir,
- **Autorise** Monsieur le Maire à calculer en année pleine, avec un début des amortissements au 1er Janvier de l'année N+1, tous les biens en cours d'amortissement et ceux à venir,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE ARGELIERS (AUDE)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB92023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 009/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Création d'un Poste d'Attaché Principal

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant aux Conseillers que suite à une information erronée du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude, le Conseil Municipal a, par Délibération en date du 15 Juillet 2019, décidé de supprimer un Poste d'Attaché Hors Classe,

CONSIDERANT que cette décision aurait dû s'accompagner de la création simultanée d'un Poste d'Attaché Principal,

CONSIDERANT qu'afin de corriger cette absence de création, et de régulariser la situation administrative du Directeur Général des Services, il convient de créer un Poste d'Attaché Principal,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB92023-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à **l'UNANIMITE :**

- **Décide** de créer un Poste d'Attaché Principal,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et tous documents relatifs à cet objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …… Date de Publication : …… ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB102023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 010/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Contrats de location et de maintenance des photocopieurs – Conciliation conventionnelle extrajudiciaire à conclure avec la Société DIGIT INNOVATION

VU le rapport de Monsieur le Maire de la Commune d'Argeliers, exposant aux Conseillers que dans le cadre de ses liens contractuels avec la Société DIGIT INNOVATION, portant sur la location de photocopieurs, de tableaux TNI et la maintenance de ces divers matériels, la Commune a souhaité se faire accompagner par un Conciliateur de Justice, afin de régler à l'amiable les litiges qui l'opposent à cette Société,

CONSIDERANT qu'après plusieurs réunions de négociation, en présence des deux parties et de leurs Conseils respectifs, un accord a été formalisé par le moyen d'un constat, dont un exemplaire a été transmis aux membres du Conseil,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB102023-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et par **16 VOIX POUR et 3 VOIX CONTRE (Macha CASTEL, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER) :**

- **Approuve** le constat d'accord, présenté par Monsieur le Conciliateur de Justice, à conclure avec la Société DIGIT INNOVATION,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération, et notamment le constat correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …… Date de Publication : …… ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB112023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 011/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Utilisation de la piscine « d'Espace de Liberté » – Convention à conclure avec le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant aux membres du Conseil qu'à partir du mois d'Avril, certaines classes du Groupe Scolaire Michel BERNARD, se déplaceront sur Narbonne, à l'Espace de Liberté, afin de pouvoir bénéficier de l'utilisation de la piscine du Grand Narbonne,

CONSIDERANT qu'afin de formaliser ces différents déplacements, la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne propose la contractualisation d'une convention de partenariat, fixant les modalités d'utilisation de cet équipement sportif, destiné à la pratique de la natation, notamment auprès des jeunes élèves du Primaire.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB112023-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE** :

- **Approuve** la convention de partenariat, à conclure avec la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne, portant sur les modalités d'utilisation de la piscine de l'Espace de Liberté, par les élèves du Groupe Scolaire,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB122023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 012/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Participation communale à la protection sociale des Agents – Révision des montants

VU le rapport de Monsieur le Maire, exposant aux membres du Conseil que la protection sociale complémentaire, que ce soit en matière de Santé ou de Prévoyance, constitue un enjeu social majeur, permettant de garantir un niveau des soins et de couverture, générées par la perte de rémunération des agents, et ce en cas d'arrêt de travail prolongé, pour raisons de Santé,

CONSIDERANT que par Délibération 011/22, en date du 12 Avril 2022, le Conseil avait décidé de participer, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé de manière individuelle, et ce au profit de tous les agents de la Collectivité, Fonctionnaires et Contractuels,

CONSIDERANT que par Délibération 011/22, en date du 12 Avril 2022, le Conseil avait décidé de participer, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé de manière individuelle, et ce au profit de tous les agents de la Collectivité, Fonctionnaires et Contractuels,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB122023-DE

CONSIDERANT que par la même Délibération, et dans cette optique, le Conseil avait aussi décidé de verser une participation mensuelle ainsi qu'il suit :

1. Couverture Santé : 10 €
2. Couverture Prévoyance : 5 €

CONSIDERANT que l'Ordonnance n° 2021-175 du 17 Février 2021, relative à la Protection Sociale Complémentaire dans le Fonction Publique, a redéfini le cadre de la participation des employeurs territoriaux, au financement de la protection de leurs Agents,

CONSIDERANT que ce texte règlementaire impose désormais aux employeurs territoriaux, de participer financièrement à cette protection sociale complémentaire, en rapprochant les pratiques au sein de la Fonction Publique, de celles existantes dans le secteur privé,

CONSIDERANT que le Décret n° 2022-581 du 20 Avril 2022, pris pour application, fixe les montants minimums de participation, ainsi qu'il suit :

1. Couverture Santé : 15 €
2. Couverture Prévoyance : 7 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et à **l'UNANIMITE** :

- **Décide** de verser aux Agents titulaires et contractuels, une participation mensuelle égale au minimum fixé par le Décret précité,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout document de type administratif, technique ou financier, nécessaire à l'exécution de la présente Délibération, et notamment la convention correspondante.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

MAIRIE DE MARGELLES (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB132023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 013/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Budget M4 – Exercice 2022 - Approbation du Compte de Gestion

Le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice **2022** et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice **2022,**

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB132023-DE

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'Exercice **2022** celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er **Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du Budget de l'Exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à la Majorité, 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Patrick SEYFRIED, Macha CASTEL, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER) que le Compte de Gestion relatif au Budget M 4, dressé pour l'Exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETEISSIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB0142023-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ARGELIERS

Arrondissement de Narbonne — **Département de l'Aude**

Convocation du 06/04/2023

Délibération N° 014/23

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Le 13 Avril 2023, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de séance, sous la Présidence de Monsieur Gérard LETEISIER, Maire.

Présents : Gérard LETEISSIER, Myrianne DUPONT, Bruno RUIZ, Amandine PALMIE, Elisabeth DARROUX-OLIE, Elisabeth BEFFY, Manon RENARD, Anne-Emmanuelle JOUANNE, Mickael PROVOST, Françoise MILLAUD, François IZARD, Stéphane MOUCHARD, Denis MEURET, Patrick SEYFRIED, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER.

Absents représentés : Julien COACOLO, procuration à Stéphane MOUCHARD ; Antoine MICHEZ, procuration à Gérard LETEISSIER ; Macha CASTEL, procuration à Patrick SEYFRIED

Secrétaire de séance : Anne-Emmanuelle JOUANNE

Objet : Budget M4 – Exercice 2022 - Approbation du Compte Administratif

VU le rapport de Monsieur le Maire, présentant le Budget Primitif de l'Exercice **2022** et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

CONSIDERANT que les opérations ont été régulièrement effectuées,

CONSIDERANT l'ensemble des opérations effectuées du **1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211100128-20230413-DELIB0142023-DE

CONSIDERANT l'exécution du Budget de l'Exercice **2022** en ce qui concerne les différentes Sections budgétaires,

CONSIDERANT que **le Compte Administratif 2022** peut se résumer ainsi qu'il suit :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellés	**Dépenses ou Déficit (1)**	**Recettes ou excédents (1)**	**Dépenses ou Déficit (1)**	**Recettes ou excédents (1)**	**Dépenses ou Déficit (1)**	**Recettes ou excédents (1)**
Résultats reportés. Opération de l'exercice.....	12 829,32	19 462,85	1 889,82 451,66	1,10		
TOTAUX	12 829,32	19 462,85	2 341,48	1,10		
Résultats de clôture.... Restes à réaliser....	4 744,28			1,10		
RESULTATS DEFINITIFS	17 573,60	19 462,85	2 341,48	1,10	19 915,08	19 463,95

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré et par **15 voix POUR** et **4 voix CONTRE (Patrick SEYFRIED, Macha CASTEL, Laurent ALBEROLA et Patricia POHER) :**

- **Approuve** le Compte Administratif 2022, tel que présenté ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente Délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,
Gérard LETELLIER

MAIRIE D'ARGELIERS (Aude)

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.	Date du Dépôt en Préfecture : …….. Date de Publication : …….. ou de Notification